



**LE 24 AOUT 2009**

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 24 août 2009 à 20 h 30, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller  
Mme Claudine Paré, conseillère  
M. Serge Labonté, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présente : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

Absences motivées : M. Roch Lemieux, directeur général et greffier adjoint  
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS # 1**

. Aucune

#### 4493-240809 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

#### 4494-240809 **PROJET DE CONSTRUCTION DOMAINE DE L'AVALANCHE**

**ATTENDU** que l'entrepreneur Rodco a déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Domaine de l'Avalanche;

**ATTENDU** qu'en vertu du règlement numéro 1097, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1097 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4495-240809 **PROJET DE CONSTRUCTION FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 3**

**ATTENDU** que M. Jocelyn Boivin a déposé les plans de constructions des unités types des habitations unifamiliales dans le Faubourg de la Crête phase III;

**ATTENDU** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'inscrivent dans la continuité des phases I et II;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4496-240809 **PROJET DE CONSTRUCTION PIGNONS-SUR-MONT**

**ATTENDU** que le promoteur Pignons-sur-Mont a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée dans le projet de développement domiciliaire « Pignons-sur-Mont »;

**ATTENDU** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4497-240809 **OXYGÈNE SPORTS: DEMANDE INSTALLATION D'UN CHAPITEAU**

**ATTENDU** que Oxygène Sports a déposé une demande pour installer un chapiteau, pour fins de vente sous la tente, en partie sur le terrain appartenant à la Ville de Beaupré formé des lots 30-15 et 32-9 et ce, du 12 septembre au 13 octobre 2009;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 4.3.2 du Règlement de zonage numéro 967, les constructions temporaires (auvents, pergolas, tente) destinées à la tenue d'assemblées publiques ou d'exposition dont la durée n'excède pas trente (30) jours sont autorisées;

**ATTENDU** qu'il y a des conduites d'aqueduc sur ledit terrain et qu'il y a lieu d'en informer le propriétaire afin qu'il prenne des assurances en cas de bris et que la Ville ne pourra être tenue responsable de tous dommages qui pourraient survenir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'agréer à la demande et d'informer le requérant que la Ville de Beaupré ne pourra être tenue responsable de tous dommages qui pourraient survenir en cas de bris d'aqueduc sous le chapiteau, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4498-240809 **RÉAMÉNAGEMENT INTERSECTION BOULEVARD SAINTE-ANNE ET ENTRÉE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MONT-SAINTE-ANNE (RES 4171-190109)**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du plan préliminaire préparé par le ministère des Transports (MTQ) en date du 27 janvier 2009 et révisé en date du 28 janvier 2009 concernant le réaménagement l'entrée de la Ville de Beaupré du secteur du Boulevard Sainte-Anne;

**CONSIDÉRANT** que le MTQ reconnaît que le projet est techniquement justifié et à prioriser;

**CONSIDÉRANT** la rencontre qui a eu lieu le 20 août 2009 entre Monsieur Henri Cloutier, maire, Monsieur Jean-François St-Pierre, urbaniste et les représentants du MTQ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Beaupré désire coordonner ses travaux municipaux (réfection de conduites d'aqueduc et d'égout) avec ceux du MTQ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Beaupré désire procéder à l'enfouissement des fils dans ce secteur en coordonnant ses travaux avec ceux du MTQ

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Beaupré est disposée à financer une partie des coûts d'installation des feux de circulation à l'intersection du Boulevard Sainte-Anne et de l'accès à la polyvalente et des commerces au sud du boulevard;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Beaupré désire budgéter pour l'année 2010 le coût de ses travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'abroger la résolution 4171-190109;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'accepter le plan préliminaire daté du 27 janvier 2009 et révisé le 28 janvier 2009 proposé par le MTQ. et d'abroger la résolution 4171-190109.

4499-240809 **AUTORISATION SIGNATURE PROMESSE D'ACHAT ET ACTE DE VENTE TERRAIN PARC INDUSTRIEL À LES IMMEUBLES DM**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer la promesse d'achat, l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire à la vente d'un terrain connu comme étant le lot 31-14-1-2 et situé dans le parc industriel de Beaupré à Les Immeubles DM inc.

4500-240809 **OUVERTURE DE LA RUE DE L'AVALANCHE (LOT 640-85)**

**MODIFIÉE**

**21-09-09**

Considérant que le conseil désire décréter l'ouverture de rue;

Considérant que l'assiette de rue a été cédée à la Ville par contrat notarié;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement que le conseil décrète :

- a) l'ouverture de la rue portant le numéro de lot 640-85 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne et ce tel que démontré au plan de l'arpenteur-géomètre M. Benoit Émond, minute 31565, en date du 15 octobre 2008;
- b) que la rue portera le nom de : **rue de l'Avalanche**;

**CHANGEMENT DE NOM DE RUE: SECTION DE LA RUE DES BERNACHES PAR RUE DE L'AVALANCHE (LOTS 640-68 ET 2-183)**

Reporté

4501-240809 **OUVERTURE DE LA RUE DU SOLEIL-LEVANT (LOTS 640-84, 640-123, 639-40 ET 637-74)**

Considérant que le conseil désire décréter l'ouverture de rue;

Considérant que l'assiette de rue a été cédée à la Ville par contrat notarié;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement que le conseil décrète :

- a) l'ouverture de la rue portant le numéro de lot 640-84, 640-123, 639-40 et 637-74 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne et ce tel que démontré aux plans de l'arpenteur-géomètre M. Benoit Émond, minutes 31565, en date du 15 octobre 2008 et 32498 en date du 2 mars 2009;
- b) que la rue portera le nom de : **rue du Soleil-Levant**.

4502-240809 **OUVERTURE DE LA RUE DE LA FALAISE (LOTS 30-50, 32-47, 33-22 ET 34-26)**

Considérant que le conseil désire décréter l'ouverture de rue;

Considérant que l'assiette de rue a été cédée à la Ville par contrat notarié;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement que le conseil décrète :

- a) l'ouverture de la rue portant le numéro de lot 30-50, 32-47, 33-22 et 34-26 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne et ce tel que démontré au plan de l'arpenteur-géomètre M. Benoit Émond, minute 31447, en date du 2 octobre 2008;
- b) que la rue portera le nom de : **rue de la Falaise**.

4503-240809 **OUVERTURE DE LA RUE DE L'ANSE (LOTS 30-51, 32-49, 33-23 ET 34-27)**

Considérant que le conseil désire décréter l'ouverture de rue;

Considérant que l'assiette de rue a été cédée à la Ville par contrat notarié;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que le conseil décrète :

- a) l'ouverture de la rue portant le numéro de lot 30-51, 32-49, 33-23 et 34-27 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne et ce tel que démontré au plan de l'arpenteur-géomètre M. Benoit Émond, minute 31447, en date du 2 octobre 2008;
- b) que la rue portera le nom de : **rue de l'Anse.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS # 2**

. Aucune

4504-240809 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 50.

---

Henri Cloutier  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
directrice générale adjointe